

# Hebdo Canada

Volume 1, N° 10

le 14 mars 1973



Affaires extérieures External Affairs  
Canada Canada

## La Conférence internationale sur le Viêt-Nam, 1

Une Canadienne: reine du patinage artistique, 3

Le gouvernement augmente son financement de la Société Panarctic, 3

Le dollar canadien continuera de flotter, 4

De bonnes nouvelles — et des moins bonnes — pour les fumeurs, 4

Accord commercial Canada-Bulgarie, 5

Réouverture du Bureau du gouvernement canadien à Berlin Ouest, 5

Un globe-trotteur romantique et fidèle, 5

Augmentation de mises en chantier d'habitations en janvier, 6

Visite du ministre des Affaires étrangères du Luxembourg à Ottawa, 6

Le hockey — Classement des équipes au 8 mars, 6

Délégués commerciaux aux colloques sur le marketing, 6

## La Conférence internationale sur le Viêt-Nam

*A son retour de Paris, où il avait participé à la Conférence internationale sur le Viêt-Nam, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante, le 5 mars, à la Chambre des communes:*

...Il s'agissait essentiellement d'une conférence des grandes puissances et des pays qui ont été en guerre au Viêt-Nam. Le Canada y a participé à titre de membre de la Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS). Les députés se souviennent sans doute que j'ai fait savoir clairement, avant mon départ, que nous n'allions pas à Paris pour prononcer un jugement sur les règlements politique et militaire que renferme l'accord de Paris. J'ai dit clairement, à plusieurs reprises, que le Canada n'a pas cherché et ne cherche pas à jouer un rôle de surveillance de la trêve en Indochine mais qu'il serait prêt à accepter un tel rôle s'il était convaincu que la CICS est en mesure de jouer un rôle utile et efficace pour le rétablissement de la paix au Viêt-Nam. J'ai aussi énoncé clairement, à la Chambre des communes et ailleurs, les conditions que nous considérons comme essentielles pour le maintien de notre participation à la CICS. L'établissement d'une instance politique autonome, indépendante des belligérants eux-mêmes, à laquelle la Commission pourrait présenter ses rapports et qui pourrait alerter la communauté internationale s'il se posait une sérieuse menace à la paix au Viêt-Nam, était une des conditions essentielles. L'accord signé le 27 janvier ne prévoyait aucun mécanisme de ce genre et nous espérons que cette lacune serait comblée par la Conférence de Paris. Je suis donc allé à Paris avec la ferme intention de faire tout ce que je pourrais pour qu'une autorité appropriée soit établie.

La première fois que j'ai pris la parole devant la Conférence, le 26 février, j'ai exposé nos vues sur la question clairement et énergiquement et j'ai présenté aux participants une

proposition en vertu de laquelle le Secrétaire général des Nations Unies aurait reçu les communications de la CICS qu'il aurait fait distribuer aux pays participant à la Conférence internationale, et aurait joué un rôle analogue au sujet des commentaires de pays sur ces communications. La proposition du Canada comportait aussi une clause selon laquelle la Conférence aurait été convoquée de nouveau dans l'une ou l'autre des quatre hypothèses suivantes:

sur réception d'une demande de la CICS à cet effet;



Photo Wide World

M. Sharp (à gauche) salue le ministre français des Affaires étrangères, M. Maurice Schumann, à une réception pour les participants à la Conférence internationale sur le Viêt-Nam, le 26 février.

sur réception d'une demande à cet effet de la Commission militaire mixte quadripartite ou de la Commission militaire mixte bipartite;

sur réception d'une demande officielle de cinq des pays participant à la Conférence, à l'exclusion du Secrétaire général des Nations Unies; et

après qu'on aurait déterminé, sur la demande de l'un quelconque des pays participant à la Conférence, que les deux tiers des pays participants, à l'exclusion du Secrétaire général des Nations Unies, considéraient qu'il y avait lieu de convoquer de nouveau la Conférence.

Il devint bientôt manifeste que rares étaient les pays représentés à la Conférence qui étaient disposés à appuyer le genre de mécanisme international indépendant, faisant appel au Secrétaire général des Nations Unies, que nous avions proposé pour la présentation des rapports; certains même se montrèrent tout à fait opposés à cette façon de voir. Je crois qu'on peut affirmer sans crainte de se tromper que c'est seulement à cause de notre insistance sur cette question que la Conférence a daigné s'y intéresser le moins

drement. Le plus qu'on ait pu obtenir, ce sont les dispositions finalement incorporées dans les articles 6 et 7 de l'Acte de la Conférence. En vertu de ces dispositions, les rapports et les vues de la Commission internationale seront au moins transmis, hors du circuit fermé des belligérants, aux pays qui ont participé à la Conférence, et la Conférence pourra elle-même être convoquée de nouveau.

J'ai fait savoir clairement, à la Conférence, combien nous étions déçus qu'on n'ait pu convenir d'un dispositif plus efficace et j'ai exprimé mes doutes sur la question de savoir si le mécanisme convenu était suffisant et s'il fonctionnerait vraiment. Le 1er mars, j'ai fait savoir aux participants, en insistant là-dessus, que le gouvernement du Canada ferait un examen attentif des articles 6 et 7 pour déterminer dans quelle mesure on avait satisfait aux conditions que nous avions posées pour le maintien de notre participation à la Commission.

L'Acte a fourni aux puissances mondiales l'occasion d'indiquer, de concert non seulement avec les signataires de l'accord mais aussi avec les pays membres de la Commission inter-

nationale établie en vertu de cet accord, qu'elles respectent et appuient l'accord signé le 27 janvier. Il y a lieu de signaler ici que la conférence s'est déroulée en présence du Secrétaire général des Nations Unies.

J'ai signé l'Acte au nom du Canada parce que l'esprit de l'Acte et la bonne volonté qu'il traduit sont de nature à rallier l'appui du peuple canadien. Les signataires de l'Acte se réjouissent de ce que la paix ait été rétablie au Viêt-Nam et prient les participants de ne rien faire qui puisse compromettre cette paix. Il était donc, par conséquent, important que tous les participants s'associent à ces objectifs, et le fait de ne pas signer aurait pu être mal interprété. On aurait certainement interprété notre refus de signer l'Acte comme indiquant qu'une de nos conditions *sine qua non* n'avait pas été remplie. Nous n'étions pas en mesure au moment de la Conférence, et nous ne le sommes toujours pas, de dire si le mécanisme prévu aux articles 6 et 7 peut servir les fins auxquelles nous songions. Nous examinerons ces arrangements à la lumière de notre expérience au sein de la CICS. Ce sera un des principaux facteurs qui nous permettront de déterminer si la Commission joue ou peut jouer un rôle efficace pour le rétablissement de la paix au Viêt-Nam.

Nous devons maintenant examiner très soigneusement l'instance politique et les arrangements qui ont été établis touchant la présentation des rapports afin de décider si, à notre avis, leur fonctionnement offre des chances raisonnables d'être efficace. Nous devons également étudier ces arrangements par rapport à l'efficacité de la CICS sur le terrain. La délégation canadienne, dirigée par l'ambassadeur Gauvin, fait un effort énorme pour assurer le fonctionnement de la Commission. Mais nous ne pouvons pas y arriver seuls et des événements inquiétants qui se passent au Viêt-Nam nous amènent à nous demander si la CICS pourra fonctionner d'une façon qui justifierait le maintien de notre participation. Peut-être qu'à la suite des entretiens de Paris — et je ne suis guère optimiste à ce sujet — les objectifs auxquels nous songions rallieront un plus grand appui de la part de tous les pays qui ont participé à la Conférence. Nous devons donc, au cours des prochaines semaines, étudier de très près les éléments les

*Sont reproduits ci-dessous les articles 6 et 7 de l'Acte de la Conférence internationale sur le Viêt-Nam, auxquels se référerait M. Sharp:*

#### Article 6

Les quatre parties à l'Accord ou les deux parties sud-vietnamiennes pourront, soit individuellement, soit au moyen d'une action commune, informer les autres parties au présent Acte de l'exécution de l'Accord et des Protocoles. Étant donné que les rapports et les vues présentés par la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance concernant le contrôle et la surveillance de la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord et des Protocoles qui font partie des tâches de la Commission seront adressés soit aux quatre parties signataires de l'Accord, soit aux deux parties sud-vietnamiennes, il incombera à ces parties, soit individuellement, soit au moyen d'une action commune, de les transmettre sans délai aux autres parties au présent Acte.

Les quatre parties à l'Accord ou les deux parties sud-vietnamiennes transmettront aussi, soit individuellement, soit au moyen d'une action commune, ces renseignements ainsi que ces rapports et vues à l'autre participant à la Conférence internationale sur le Viêt-Nam pour information.

#### Article 7

Dans le cas d'une violation de l'Accord ou des Protocoles qui menace la paix, l'indépendance, la souveraineté, l'unité ou l'intégrité territoriale du Viêt-Nam, ou le droit de la population sud-vietnamienne à l'autodétermination, les parties signataires de l'Accord et des Protocoles, agissant soit individuellement, soit conjointement, consulteront les autres parties au présent Acte en vue de déterminer les mesures nécessaires pour y porter remède.

La Conférence internationale sur le Viêt-Nam sera convoquée de nouveau sur demande conjointe du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et du Gouvernement de la République démocratique du Viêt-Nam au nom des parties signataires de l'Accord ou à la demande de six au moins des parties au présent Acte.



Photos Wide World

La Canadienne Karen Magnussen (ci-dessus) s'entretient avec son instructeur, Mme Linda Brauckmann, après avoir remporté les honneurs dans les figures obligatoires lors des épreuves pour le championnat mondial de patinage artistique qui se sont déroulées à Bratislava, en Tchécoslovaquie, le 27 février dernier. Le 1<sup>er</sup> mars, Karen a remporté l'ensemble des épreuves et est devenue championne mondiale. Elle reçoit les félicitations (à droite) de Mlle Janet Lynn des États-Unis, qui a pris le deuxième rang, et de Mlle Christine Errath, de l'Allemagne de l'Est, qui a terminé troisième.

### Une Canadienne: reine du patinage artistique

Mlle Karen Magnussen, âgée de vingt ans et originaire de Vancouver, a décroché le titre de championne mondiale de patinage artistique le 1<sup>er</sup> mars dernier, lors des épreuves pour le championnat mondial de patinage artistique qui se sont déroulées à Bratislava, en Tchécoslovaquie. C'était la première fois que le Canada gagnait une médaille d'or dans cette discipline depuis 1965, année où Mlle Petra Burka remporta le championnat; la première Canadienne à gagner cette médaille a été Mlle Barbara Ann Scott, qui l'a méritée en 1947 et 1948.

Bien que Mlle Janet Lynn, des États-Unis, qui est arrivée deuxième, ait obtenu plus de points que Mlle Magnussen au cours de l'épreuve de patinage de quatre minutes, la Cana-

dienne a décroché le titre, lequel comportait également l'exécution de figures obligatoires. Mlle Christine Errath, d'Allemagne de l'Est, s'est classée troisième.

Mlle Magnussen, dirigée par Mme Linda Brauckmann, de North Vancouver, n'avait pu participer aux épreuves de 1969 à la suite d'une double fracture aux jambes. "Ne pleure pas, a dit Mme Gloria Magnussen à sa fille championne; toutes ces années de travail acharné ont finalement porté fruit."

Une jeune Outaouaise de 16 ans, Mlle Lynn Nightingale, qui a terminé en neuvième position, est considérée comme la future championne mondiale. Elle s'entraîne au Minto Skating Club à Ottawa, où Mlle Barbara Ann Scott a commencé sa carrière.



### Le gouvernement augmente son financement de la Société Panarctic

Le gouvernement fédéral a décidé de participer à la quatrième expansion financière de la Société pétrolière Panarctic. Cette dernière participation répond aux résultats prometteurs des forages dans les îles de l'Arctique, où quatre champs de gaz importants ont été découverts et où la présence d'hydrocarbures à l'état liquide a été vérifiée.

En maintenant sa part à 45 pour cent dans le consortium pétrolier, le

gouvernement reste fidèle à sa politique d'assurer la présence du Canada dans l'Arctique et de conserver les droits canadiens sur les richesses énergétiques de cette région éloignée.

La participation fédérale s'élèvera à 11.25 millions de dollars sur les 25 millions prévus pour cette quatrième expansion financière de la Panarctic, ce qui portera la participation totale de l'État à 45.5 millions sur un financement global de 101

millions.

Les quatre grands champs de gaz de la Panarctic, dans les îles de l'Arctique, se trouvent aux endroits suivants: à Hecla, sur la presqu'île Sabine de l'île Melville; à Drake Point, sur la même presqu'île; dans l'île Roi-Christian, et à Kristoffer Bay, dans l'île Ellef Ringnes. On a décelé aussi des indices encourageants de pétrole sur la péninsule Fosheim de l'île Ellesmere et dans l'île Thor, près de Kristoffer Bay.

Le gouvernement s'est joint au

consortium de la Panarctic à la fin de 1967, s'associant alors avec un groupe de 19 compagnies du secteur privé pour explorer le potentiel pétrolier de quelque 45 millions d'acres concédés à cette fin dans les îles de l'Arctique. Les concessions de la Panarctic s'étendent aujourd'hui à plus de 60 millions d'acres.

Les années d'expérience de la Panarctic en ont fait, en quelque sorte, un leader mondial en logistique et en opérations de forage boréales; en outre, ses réussites dans le domaine de l'exploration ont atteint un niveau remarquable. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Jean Chrétien, a bon espoir que le programme d'exploration actuellement en cours puisse placer les îles de l'Arctique au rang des grandes régions productrices d'hydrocarbures.

### Le dollar canadien continuera de flotter

*Dans une déclaration à la Chambre des communes, le 13 février, à la suite de l'annonce de la dévaluation de 10 pour cent du dollar américain, le ministre des Finances, M. John Turner, a dit que le dollar canadien continuerait de flotter pour le moment. Il a déclaré que le secrétaire du Trésor des États-Unis, M. George Schultz, l'avait informé de ses projets un peu avant l'annonce faite la veille.*

*Des extraits de la déclaration de M. Turner suivent:*

...Cette initiative devrait contribuer à rétablir l'équilibre de la position des paiements internationaux américains. Un tel rétablissement est une condition *sine qua non* de la mise en oeuvre des réformes fondamentales des systèmes monétaires et commerciaux en cours. L'équilibre de l'économie mondiale sera en fonction directe des réactions des pays dont les monnaies semblent avoir été fixées au-dessous de leur valeur réelle. Il sera bénéfique du point de vue mondial, et bien accueilli au Canada.

Nous sommes naturellement heureux qu'aucune mesure n'ait été prise pour restreindre le commerce. Nous le sommes également parce que les États-Unis se sont engagés à présenter sous

peu au Congrès un bill détaillé sur le commerce visant à réduire les tarifs et les autres restrictions, et à augmenter le commerce en général.

Le dollar canadien flotte depuis quelque temps. Le marché en a déterminé la valeur par rapport aux autres monnaies. Le solde du compte courant du Canada est présentement déficitaire par rapport aux autres pays du monde et aux États-Unis. Les changements annoncés par les États-Unis ne modifient pas la position fondamentale de notre monnaie par rapport à la leur. Notre dollar continuera de flotter pour

le moment.

La dévaluation du dollar américain entraînera une activité considérable sur les marchés des changes. Nous surveillerons les événements de très près et nous continuerons d'essayer de maintenir l'ordre sur nos propres marchés des changes.

Des crises comme celle que nous traversons actuellement soulignent la nécessité qu'il y a pour nous de faire tout notre possible pour maintenir la vigueur et l'esprit de concurrence de nos propres industries de fabrication et d'exportation.

### De bonnes nouvelles – et des moins bonnes – pour les fumeurs

La teneur en goudron et en nicotine de certaines marques de cigarettes a été réduite de façon appréciable au cours des deux ou trois dernières années. Par contre, on ne peut pas en dire autant de certains produits connus, soutenus par une forte publicité.

Ces remarques s'appuient sur les tests les plus récents effectués par le Dr W.F. Forbes et le Dr J.C. Robinson de l'Université de Waterloo (Ontario) sur le goudron et la nicotine et dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé les résultats le mois dernier.

Le ministre a félicité les fabricants pour les mesures qu'ils ont prises en vue de réduire la proportion de ces substances et d'établir des maxima tolérables que l'on retrouve dans leur dernier Code de la publicité sur la cigarette. "Il est maintenant prouvé qu'il est possible de diminuer la teneur en goudron et en nicotine, déclarait-il, et j'espère que ces maxima diminueront progressivement".

Tout en réaffirmant la position du ministère "qu'il vaut mieux ne pas fumer du tout" le ministre a demandé aux fabricants de diminuer la publicité

des marques contenant le plus de goudron. Il a également demandé que l'on évite d'avoir recours aux teneurs élevées au moment de créer de nouvelles marques et que l'on diminue, le plus rapidement possible, la proportion de goudron, par trop élevée, de certaines marques populaires.

M. Lalonde a prié les fabricants d'indiquer sur les paquets, les cartouches et les distributrices automatiques, la teneur en goudron et en nicotine de chaque marque. De cette façon, dit-il, le fumeur serait en meilleure mesure de faire son choix en toute connaissance de cause. En outre, le fumeur n'aurait pas à attendre les mises en garde publiées par le ministère et son choix se ferait indépendamment de la popularité d'une marque.

Le ministre a souligné que le cancer du poumon est l'une des principales causes de décès attribuables au tabac, chez l'homme comme chez la femme. C'est la seconde cause de mortalité, après les crises cardiaques, chez les hommes âgés de 45 à 64 ans, responsable du décès de 5,400 Canadiens en 1971.

Le ministère de la Santé et du Bien-être social encourage le fumeur à réduire l'absorption des substances nocives de la fumée de cigarette (gaz aussi bien que goudron et nicotine) en avalant moins de fumée. Il peut pour ce faire:

- espacer les cigarettes;
- espacer les bouffées;
- ne pas avaler la fumée;
- retirer la cigarette de la bouche après chaque bouffée;
- jeter de très longs "mégots". (Le goudron et la nicotine s'accumulent dans le tabac lorsque la cigarette se consume, et plus une cigarette est fumée courte, plus la concentration de goudron et de nicotine augmente dans la fumée.)



Ministère des Ressources nationales de l'Ontario

*Les bernaches du Canada, dont certaines pèsent plus de 15 livres, hivernent actuellement dans le sud des États-Unis. De la fin de septembre à la mi-décembre, on peut voir passer de*

*grandes formations en V de ces oiseaux majestueux, leur cri familier faisant relever les têtes. Leur migration saisonnière est un spectacle symbolique pour de nombreux Canadiens.*

### Accord commercial Canada-Bulgarie

Un nouvel accord commercial définissant un cadre au développement des échanges entre le Canada et la République populaire de Bulgarie a été signé le 13 février par MM. R.L. Rogers, ambassadeur du Canada en Bulgarie, et A. Loukanov, sous-ministre bulgare du Commerce extérieur.

En plus de prévoir la poursuite de l'application de la clause de la nation la plus favorisée, cet accord s'accompagne d'un échange de lettres indiquant l'intention des autorités bulgares d'accroître le niveau actuel de leurs importations en provenance du Canada pendant la durée de validité de l'accord.

L'accord prévoit que des représentants des deux pays se réuniront au moins une fois par an afin d'en vérifier l'efficacité et d'examiner les initiatives qui favoriseront de nouveaux échanges dans le cadre des lois et des règlements en vigueur dans les deux pays. Bien que le commerce entre ces deux pays soit restreint, les liens plus étroits créés par ce nouvel accord accroîtront les possibilités de ventes.

### Réouverture du Bureau du gouvernement canadien à Berlin Ouest

Un bureau de la Mission militaire du Canada accréditée auprès des quatre puissances avec responsabilités particulières concernant Berlin sera rétabli à Berlin Ouest au cours de ce mois. L'ambassadeur du Canada auprès de la République fédérale d'Allemagne continuera d'être le chef de la Mission. Le bureau à Berlin de la Mission militaire du Canada avait été déplacé à Bonn à la fin de 1969 au moment où, pour des raisons d'économie, plusieurs postes canadiens à l'étranger avaient été fermés.

A sa réouverture le bureau, qui portera le nom de Mission militaire et Consulat du Canada, sera pourvu de personnel du service étranger et fournira l'aide et les services ordinaires au nombre croissant de touristes et hommes d'affaires canadiens qui visitent Berlin.

Le rétablissement d'une présence canadienne à Berlin reflète aussi l'appui soutenu que le Canada accorde au statut particulier de cette ville, statut fondé sur les droits et responsabilités des quatre puissances (Grande-Breta-

gne, France, URSS et États-Unis) qui ont été définis dans diverses ententes quadripartites.

### Un globe-trotteur romantique et fidèle

Depuis 46 ans, Mme Meryl Dunsmore, de Toronto, reçoit les hommages d'un admirateur anonyme qui ne l'oublie jamais le jour de la Saint-Valentin. Mme Dunsmore, maintenant âgée de 61 ans, dit qu'elle reçoit des cartes de la Saint-Valentin de tous les coins du monde depuis 1928. En 1968, toutefois, la carte postée à Paris arriva en retard avec l'excuse: "Je suis navré de vous avoir oubliée le jour de la Saint-Valentin. J'étais malade."

En 1972, quatre cartes lui ont été remises quatre jours consécutifs; elles étaient oblitérées de la Barbade, de Belfast, de Strasbourg et de Hong Kong. Septembre lui apporta une surprise supplémentaire: une carte postée en Suisse portant la mention "Assis sur la rive du merveilleux lac Lugano, mes pensées se tournent vers vous".

Le message sur la carte de Hong Kong disait: "Je ne sais ni où ni comment, mais un jour nous nous rencontrerons enfin!"

"Je suis heureuse qu'il ne m'ait pas oubliée", a dit Mme Dunsmore quand elle reçut sa carte, postée à Amsterdam, en février dernier. Elle était signée, comme d'habitude: "Votre admirateur secret".



Mme Dunsmore et ses valentins

### Augmentation de mises en chantier d'habitations en janvier

Le nombre de mises en chantier d'habitations a augmenté sensiblement au mois de janvier, d'après les chiffres provisoires que la Société centrale d'hypothèques et de logement a révélés récemment. Le chiffre annuel hypothétique de production a atteint 257,300, comparativement à 213,400 à la suite de la production du mois précédent.

Le nombre réel de logements mis en chantier dans les régions urbaines s'élevait à 11,141 au mois de janvier, une hausse de plus de 18 pour cent par rapport au total de 9,423 enregistré pour le même mois l'année dernière. Cette hausse traduit une augmentation de 18 pour cent du nombre de maisons individuelles et de 19 pour cent du nombre de logements dans des bâtiments multifamiliaux.

### Visite du ministre des Affaires étrangères du Luxembourg à Ottawa

Le ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Son Excellence M. Gaston Thorn, a fait une visite officielle à Ottawa les 19 et 20 février, à la suite de l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, qui avait participé, en avril 1971, à la visite du Gouverneur général et de Madame Michener au Luxembourg.

Les relations cordiales qui existent entre les deux pays tiennent en partie aux liens noués à la suite des deux guerres mondiales et au fait que le Grand Duc Jean a fait une partie de ses études à l'Université Laval, à Québec.

En matière de politique étrangère, les deux pays poursuivent des objectifs communs: appui à l'Organisation des Nations Unies, participation à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et poursuite de la détente et de la sécurité. Membre de la Commu-

nauté économique européenne, le Luxembourg est un interlocuteur auprès duquel le Canada oeuvre au resserrement de ses liens économiques et culturels avec l'Europe de l'Ouest. Pays bilingue (le français est langue officielle et l'allemand est couramment utilisé), le Luxembourg est d'un grand intérêt pour le Canada. Les deux participent aux activités de la francophonie, particulièrement à titre de membres de l'Agence de coopération culturelle et technique. L'"Association des parlementaires de langue française", dont le Canada est également membre, a été créée grâce à une initiative luxembourgeoise.

### Le hockey – Classement au 8 mars

#### Ligue nationale

Est	Parties jouées	Points
Montréal	67	104
NY Rangers	66	91
Boston	65	87
Buffalo	66	77
Détroit	65	75
Toronto	64	51
Vancouver	67	42
NY Islanders	68	23
Ouest		
Chicago	66	80
Philadelphie	67	72
Minnesota	65	70
St. Louis	65	64
Los Angeles	67	62
Pittsburgh	66	61
Atlanta	66	61
Californie	66	41

#### Association mondiale

Est		
Cleveland	65	76
New England	64	74
Philadelphie	65	60
New York	67	60
Ottawa	68	60
Québec	65	59
Ouest		
Winnipeg	67	83
Houston	65	70
Minnesota	66	69
Los Angeles	67	67
Alberta	64	58
Chicago	65	52

*D'autres résultats seront communiqués le 28 mars.*

### Délégués commerciaux aux colloques sur le marketing

Des colloques sur le marketing, qui ont débuté le 27 février, se prolongeront jusqu'au 30 mars dans neuf villes du Canada afin de sensibiliser les fabricants canadiens aux possibilités d'exportation d'un large éventail de produits.

De nombreux fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce, dont les délégués commerciaux de 50 des bureaux du monde entier, participent à ces colloques à Toronto, Moncton, Halifax, Québec, Montréal, Winnipeg, Saskatoon, Calgary et Vancouver. Ils sont prêts à discuter individuellement avec les hommes d'affaires des possibilités de marketing dans des régions déterminées et des méthodes d'exploitation commerciale à appliquer dans divers pays.

Chaque colloque est consacré à un produit ou à un groupe de biens de consommation dont le matériel et l'équipement didactiques, les produits alimentaires, les pièces d'automobile, le matériel d'exploitation minière, les machines agricoles, l'équipement de télécommunications, le matériel d'exploitation pétrolière, gazière et forestière, ainsi que les services relatifs à ces produits.

"Le but de ces colloques sur les exportations est d'inciter les fournisseurs canadiens à élargir les possibilités d'échange en identifiant les débouchés particuliers du marché étranger," a dit le ministre de l'Industrie, M. Alastair Gillespie.

#### *suite de la page 2*

plus importants de la situation. Je ferai rapport au Cabinet des résultats de cette évaluation et le gouvernement sera alors en mesure de prendre une décision.

Je devrais peut-être souligner encore une fois que la paix au Viêt-Nam dépend des parties signataires de l'Accord de paix lui-même. La CICS peut enquêter, observer et présenter des rapports, mais elle ne peut pas maintenir la paix. La Commission n'est pas un élément essentiel. Elle ne peut jouer un rôle utile que si les parties en cause – toutes les parties en cause – désirent la voir fonctionner.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.